

## CONVENTION ENTRETIEN DE LINGE

.....

---

La présente convention est définie entre :



**Le prestataire :** \*\*\*\*\*

360, Avenue du Corps Franc Pommiés, Bat Z 46 000 CAHORS

Référent blanchisserie : Mme RIGAL, Encadrante blanchisserie ou M.BASTIDE, Directeur

Tél: 06 78 65 65 79

Et

**Nom ou raison sociale du destinataire de la prestation :**

.....

.....

46 .....

Personne référente et téléphone : M/ Mme.....- 0.....

**Date d'effet** : à partir du 00/ 00 / 2021 au 00/00/ 2021. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. A ce titre un avenant vous sera transmis chaque année avec les nouvelles conditions.

Il est convenu entre les deux parties que L'éco-blanchisserie assure l'entretien des textiles suivants, propriété de.....:

### Bon de commande:

Dénomination	Nature textile

### Modalité de livraison et ramassage :

Ramassage: Lieu : . . .

Jour : .....

Heure:

Livraison: Lieu : .....

Jour : .....

Entre 10h et 12h

## 1 - Objet du contrat :

La prestation a pour objet l'entretien des articles indiqués dans le bon de commande. Celle-ci comprend :

- La récupération et la livraison du linge (en cas de livraison)
- La remise en état par blanchissage, nettoyage et détachage;
- Le repassage et pliage des linges ;
- La mise à disposition de matériel de contenant pour le stockage des articles traités et de sacs de tissus pour le stockage des articles sales si besoin au tarif de 0,30 cts d'euros.

## 2 - Fonctionnement du service :

### 2.1 Généralités

La blanchisserie récupère le stock de linge à traiter figurant sur le bon de commande défini ci-dessus. Le dépôt ainsi constitué, le service se fait selon les modalités entendues entre la blanchisserie RERTR et le client. A l'occasion des opérations de dépôt et de récupération par le client ou le personnel encadrant de la blanchisserie, il peut être réalisé par chacune des parties toute vérification et observation utile. Toute réclamation se fera par courrier ou mail au client ou à la blanchisserie dans les deux jours qui suivent la réception du linge.

### 2.2 Equipe professionnelle

La blanchisserie emploie actuellement 5 agents polyvalents de blanchisserie et un encadrant socio professionnel. L'atelier blanchisserie est un atelier d'insertion professionnelle. L'activité est un support de travail à l'accompagnement vers l'emploi durable.

### 2.3 Le stock

Le prestataire s'engage :

- A maintenir en bon état de propreté et de stockage les linges fournis par le client conformément aux prescriptions du fabricant.
- Au respect de la traçabilité de ces produits livrés ;
- A une politique en matière de développement durable. Notre fournisseur de produits lessiviels certifiant l'utilisation de produits biodégradables bénéficiant de l'écolabel permettant un lavage à basse température.

Un changement de commande peut être réalisé après accord signé entre le client et l'éco blanchisserie RERTR, ceci dans le respect des délais de traitement de linge de 72h.

### 2.4 Le traitement du linge

Le linge sera traité à basse température (60°C) pour éviter une usure trop importante du linge, avec des produits lessiviels éco-labelisés. En cas de relavage indispensable le linge pourra être lavé à une température de 90°C.

### 2.5 La fréquence

Les jours et horaires seront décidés d'un commun accord entre les deux parties dès la notification de la convention. Une révision peut-être réalisée en prenant en compte 3 semaines d'anticipation (jours ouvré) afin de permettre la réorganisation du service.

### 2.6 Le suivi

Pour une meilleure traçabilité, la blanchisserie met à votre disposition un outil de suivi de la quantité

de linge qui sera récupéré par le chauffeur/livreur (cf annexe : bon de commande). Dans ce même objectif, la blanchisserie contrôlera ce bon lors du traitement du linge. En cas de différence la blanchisserie s'engage à vous contacter dans les 72h.

La blanchisserie met en place un bon de livraison afin d'assurer la traçabilité des articles et de leurs quantités restituées ; à chaque réception du linge pour signature. En cas d'absence ou d'impossibilité de signer ce bon, le client peut contester ce bon sous 72h auprès de la blanchisserie.

## 2.7 En cas de panne

- *Panne de la machine à laver ou sèche linge* : Ceci engendrera un délai de lavage ou séchage supplémentaire. La blanchisserie s'engage à prévenir le client.
- *Panne de calandre* : si la sècheuse/repassouse tombe en panne, le linge sera séché grâce au sèche linge et plié manuellement aussitôt de façon à éviter le plus possible de le froisser. Il sera donc livré non repassé jusqu'à la réparation de la calandreuse.

## 2.8 La tarification

La tarification est indiquée en annexe de cette convention. Toutefois au-delà des 500 kg de linge traité une remise de 5% sera faite. Pour plus de 1 tonne, cette remise sera de 8% et au delà de 2 tonnes une remise de 10% sera appliquée sur le montant des factures. Ces remises seront valables uniquement sur la facture qui suivra le dépassement de ces seuils. Les tarifs indiqués en annexe sont susceptibles d'être revus à la marge en début de chaque année civile, auquel cas, ces changements seront signifiés par mail ou courrier.

## 2.9 La facturation

La facturation se fait en fin de mois pour le mois écoulé et est payable à réception sous 30 jours par le client par virement bancaire ou chèque. La facturation mensuelle tient compte du jour de la livraison du linge traité (ex: récupération du linge le 29/07 et livré le 4/08 ce linge sera facturé en aout).

## 3 - rupture du contrat

**A l'initiative du client** : La convention pourra être résiliée à l'initiative du client huit jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée.

**A l'initiative du prestataire** : Dans le cas où le client ne respecte pas la présente convention (non paiement de facture, entrave au fonctionnement du service...), la convention pourra être résiliée à l'initiative du prestataire huit jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée.

## 4 - Garantie de bonne fin

Le prestataire s'engage :

- A se conformer aux conditions de la convention.
- A satisfaire aux prescriptions des normes homologuées s'appliquant à la profession
- A assumer la prestation sur les durées définies dans la présente convention.

Le client s'engage à se conformer aux conditions de la convention.

*Lu et approuvé*

Le client :

Le directeur RERTR :

Signature

Signature